

# Travailler avec les familles en protection de l'enfance

---

La loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance insiste sur la mobilisation de la famille, les possibilités de collaboration avec elle dans le cadre des projets pour l'enfant.

Articuler soutien aux compétences parentales et sauvegarde du bon développement de l'enfant induisent alors de nouveaux modes d'approche.

**Durée : 3 à 4 jours**

**Public : Tous professionnels et familles**

## Objectifs

---

- > Croiser différents modèles théoriques en protection de l'enfance pour soutenir l'action des professionnels
- > Identifier et soutenir les compétences parentales en veillant au développement favorable de l'enfant
- > Conduire une évaluation partagée avec les familles sur la situation de l'enfant
- > Élaborer une stratégie d'accompagnement partagée et participative.

## Contenus

---

- > Apports législatifs et réglementaires
- > Les théories de la parentalité et de l'attachement, la notion de compétences parentales
- > La notion de suppléance partielle et provisoire aux fonctions parentales
- > Le plan d'actions partagées au service du projet d'accompagnement
- > Présentation du référentiel élaboré par le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'ONPE pour son utilisation avec les parents
- > Cas cliniques issus des lieux de la pratique.